EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 110-2026

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 27
L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2026
Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. MM. TALPIN. DURAND. GROS. GUIGNARD. SOYER. Mmes CORDOBA. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON. VIEIRA.
Absents ou excusés :
Avec procuration : M. BRICOUT à M. GIRERD-POTIN. M. BURGER à M. ANGONIN. M. CLEMENT à M. ROSET. M. GAUCHON à M. GUIGNARD. Mme GAUTHIER à Mme GRATRÉAUX. Mme GROS à Mme CHASTAGNARET. M. MACAIRE à Mme SOLNON. Mme MOREAU à Mme VIEIRA. M. REVEYRAND à M. TALPIN.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition des parcelles AK n°405 et AK n°1418 appartenant à M. Benjamin RONDET

La Mairie a pris contact avec Monsieur RONDET pour lui exposer son intention d'acquérir ces deux parcelles AK n°405 et AK n°1418 situées 8 rue de la Pomme d'une superficie totale de 183 m^2 au prix de 325 000 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 6 octobre 2026,
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de cette parcelle en date du 12 février 2026 fixé à 250 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%, les collectivités territoriales ayant la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision motivée pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à 23 voix pour et 4 abstentions (Coralie CORDOBA, Gaël SOYER, Julien GROS, Séverine MASSON) :

- procède à l'acquisition des parcelles AK n°405 et AK n°1418 d'une superficie totale de 183 m^2 au prix de 300 000€ et de l'autoriser à signer l'acte afférent, tout en étant précisé que tous les frais relatifs à ce transfert de propriété sont à la charge de la Commune.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 29 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'HEYRIEUX 38 (Isère)

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN
Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 29 octobre 2026
Affichage et publication électronique le 29 octobre 2026